

IMMOMOURY

Immou Moury Bvba
Rue des Flandres 66a
B-4430 LANS

Tel: 03 32 041 221 03 10
TVA: BE03041107002
www.immoumoury.com
info@immoumoury.com

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 09 SEPTEMBRE 2025

Bureau

La séance est ouverte à 14 heures 00, sous la présidence de Monsieur Michel Foret, administrateur de Moury Management s.a., administrateur unique.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia Laschet, Directrice financière.

L'assemblée choisit comme scrutateurs, Monsieur Michel Thys et Madame Sonia Laschet.

Composition de l'assemblée

A/ Actionnaires

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste des présences ci-annexée, signée par chacun d'eux ou leurs mandataires avant l'ouverture de la séance.

La liste des présences est arrêtée et signée par les membres du bureau.

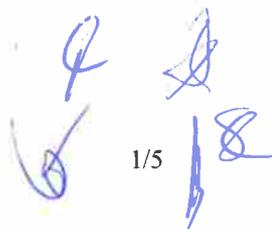
Les procurations mentionnées dans la liste des présences restent ci-annexées.

B/ Administrateurs et commissaire

Sont également présents ou représentés l'administrateur unique de la société et le commissaire de la société, à savoir :

- Moury Management s.a., représentée par
 - Monsieur Michel Foret
 - Madame Danielle Coune
 - Monsieur Pierre Gustin

- Deloitte, représentée par Monsieur Benjamin Henrion


1/5

C/ Invités

Sont invités à l'assemblée :

- Madame Sonia Laschet, Directrice financière
- Monsieur Charles Werner, adjoint à la direction financière

Exposé du président

- **Le président expose que :**

I. – La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA AU 31 MARS 2025
2. RAPPORT DE REMUNERATION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE
Proposition de décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération de l'administrateur unique au 31 mars 2025.
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2025
4. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA ARRÊTÉS AU 31 MARS 2025
Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires d'Immo Moury SA au 31 mars 2025, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 1,8000 par action.
5. DÉCHARGE A L'ADMINISTRATEUR UNIQUE
Proposition de décision : L'assemblée générale donne décharge à l'administrateur unique pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2024-2025.
6. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE
Proposition de décision : L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2024-2025.
7. FIXATION DES HONORAIRES DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE POUR L'EXERCICE 2025-2026
Proposition de décision : L'assemblée générale décide de fixer les honoraires de l'administrateur unique à 75.000 €.
8. RENOUVELLEMENT MANDAT DU COMMISSAIRE
Proposition de décision : L'assemblée générale nomme au mandat de commissaire de la société Deloitte, Reviseurs d'entreprises, représentée par Jo Van Baelen, pour un mandat de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2028.

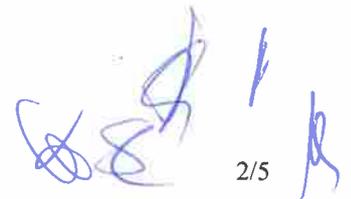
Les émoluments annuels du commissaire sont fixés à € 25.000 hors TVA.

9. DIVERS

II. – Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par annonces publiées :

1. au Moniteur belge du 13 août 2025 (65273)
2. dans le journal de L'Echo du 08 août 2025

Le président dépose les numéros justificatifs sur le bureau.



2/5

IMMOMOURY

Des lettres ont été envoyées par la poste et par mail, contenant l'ordre du jour, ont en outre été adressées, trente jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, à l'administrateur unique et au commissaire; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

IIbis. – Il existe actuellement 463.154 actions, sans désignation de valeur nominale. Il résulte de la liste des présences que sur un total de 463.154 actions, 304.996 actions sont représentées. La présente assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

III. – Pour assister à l'assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 22 des statuts, relatif aux formalités d'admission à l'assemblée.

IIbis. – Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires ont pu prendre connaissance, au siège social, des comptes annuels ainsi que des pièces et rapports dont question à l'article 7 :148 du Code des sociétés et associations.

IV. – Chaque action donne droit à une voix.

V. – Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président, après vérification par les scrutateurs, est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA AU 31 MARS 2025

Madame Sonia Laschet donne lecture du rapport de gestion sur l'exercice clôturé le 31 mars 2025.
Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.

2. RAPPORT DE REMUNERATION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Madame Sonia Laschet donne lecture du rapport de rémunération sur l'exercice clôturé le 31 mars 2025.
Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Décision : l'assemblée approuve ce rapport à l'unanimité.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 304.996 actions, représentant 65,85% du capital social.

Voix Pour : 304.996 voix

Voix Contre : ~~.....~~ voix

Abstention : ~~.....~~ voix

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.



3/5

3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2025

Benjamin Henrion donne lecture de ce rapport, qui ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.

4. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA ARRÊTÉS AU 31 MARS 2025

L'assemblée examine les comptes annuels de la Société Immobilière Réglementée Immo Moury SA de l'exercice clôturé le 31 mars 2025.

Le président déclare en conséquence que le dividende brut par action de 1,80000 EUR, soit net 1,2600 EUR sera payable à partir du 17 octobre 2025.

Décision: l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels et l'affectation du résultat.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 304.996 actions, représentant 65,85% du capital social.

Voix Pour : 304.996 voix

Voix Contre : voix

Abstention : voix

5. DÉCHARGE A L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Décision: L'assemblée, par un vote spécial (et à l'unanimité), donne décharge à l'administrateur unique pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2024-2025, à savoir Moury Management s.a.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 304.996 actions, représentant 65,85% du capital social.

Voix Pour : 304.996 voix

Voix Contre : voix

Abstention : voix

6. DECHARGE AU COMMISSAIRE

Décision: L'assemblée, par un vote spécial (et à l'unanimité), donne décharge au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2024-2025, à savoir Deloitte, représentée par Monsieur Benjamin Henrion.

4/5

IMMOMOURY

SA IMMO MOURY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09/09/2025

LISTE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES

Noms et domicile	Nombre d'actions	
Monsieur Geoffroy HORION 11 Bd du Jardin Exotique - MC 98000 Monaco Représenté par Monsieur Michel Foret - Procuration	123.062	Par procuration, représenté par Michel Foret
Madame Anne-Christelle HORION Hansez 36 – 4877 OLNE Représentée par Monsieur Michel Foret - Procuration	123.093	Par procuration, représenté par Michel Foret
S.A. SARI FINANCE Avenue du Gui 40, 1180 UCCLÉ Représentée par Monsieur Michel Foret Administrateur délégué	57.340	Par procuration, représenté par Michel Foret
S.A. MOURY MANAGEMENT Rue des Anglais 6A, 4430 Ans Représenté par Monsieur Michel Foret et Pierre Gustin	1.000	
S.R.L. G4 FINANCE Voie de Liège Représentée par Monsieur Michel Foret - Procuration	1	Par procuration, représenté par Michel Foret
Monsieur Michel Thys Rue du Moulin, 20 B 4121 Neuville en Condroz	500	
TOTAL	304.996	

LA SECRETAIRE

LES SCRUTATEURS